



**HAL**  
open science

# Prendre en compte les usages sans prendre en compte les usagers : la mise en œuvre de la trame verte de Lisbonne (2007-2013)

Pedro Serrano Gomes

## ► To cite this version:

Pedro Serrano Gomes. Prendre en compte les usages sans prendre en compte les usagers : la mise en œuvre de la trame verte de Lisbonne (2007-2013). URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable, 2016, Urbanisme et aménagement des territoires : un aperçu de la jeune recherche francophone, Hors série n° 3, pp.197-211. halshs-01422744

**HAL Id: halshs-01422744**

**<https://shs.hal.science/halshs-01422744v1>**

Submitted on 28 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# — PRENDRE EN COMPTE LES USAGES SANS PRENDRE EN COMPTE LES USAGERS : LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE DE LISBONNE (2007-2013)<sup>1</sup>

Pedro Gomes, Doctorant  
Université Paris-Est, Lab'Urba  
Universidade de Aveiro, GOVCOPP

Courriel :  
pedro.gomes@univ-paris-est.fr

## RÉSUMÉ

Cet article explore un paradoxe apparent dans la mise en œuvre de la trame verte lisboète. Malgré un encouragement explicite à la fréquentation de ces espaces, cette mise en œuvre se fait sans aucune analyse systématique des pratiques et/ou des attentes des éventuels destinataires de l'aménagement. L'enquête montre que non seulement le problème d'aménagement est construit de manière à ne pas nécessiter ce type de démarche, mais aussi que l'engagement des citoyens dans le programme et la conception des espaces peut s'opposer aux notions de « bon espace public » et de « bon aménagement » de la part des aménageurs. Ces derniers mènent leur activité de manière autonome vis-à-vis du reste de la mairie.

## MOTS CLÉS

Problèmes pernicious de l'aménagement, espace public, trame verte, usagers, Lisbonne.

---

**1** Cette recherche a été financée par la Fondation pour la Science et la Technologie du Portugal (référence SFRH/BD/78852/2011) à travers le POPH-QREN avec des fonds nationaux et du FSE. Je remercie mes deux directeurs de thèse, Alain Bourdin et Jorge Carvalho, les commentaires des deux relecteurs anonymes d'une version antérieure de cet article, ainsi qu'à Pauline Silvestre pour sa révision de mon français. La recherche a aussi reçu le généreux soutien d'Yves Hanin et du CREAT à l'UCL, et de The Barber Shop/Margarida Mendes à Lisbonne. Toute erreur reste néanmoins de ma seule responsabilité.

## ABSTRACT

This paper explores an apparent paradox in the implementation of Lisbon's green structure: in spite of actively seeking to promote its use, there is no systematic analysis of existing practices or user needs and aspirations. The paper describes how the planning problem is formulated in a way that makes such information unnecessary. Moreover, such methods of user involvement might be incompatible with the planners' views of 'good public spaces' and 'good planning'. The former work rather autonomously within the City's organizational structures.

## KEYWORDS

Planning's wicked problems, public space, green structure, users, Lisbon.

—

La politique urbaine menée par la coalition à la tête de la mairie de Lisbonne depuis 2007 s'appuie sur les espaces publics pour stimuler l'attractivité de la ville (Câmara Municipal de Lisboa, 2011). Parmi les nombreuses initiatives en ce domaine, la mairie s'investit dans la mise en œuvre de sa trame verte (*figure 1*). Cette dernière consiste en l'aménagement d'espaces verts dans toute la ville et de liaisons entre ceux-ci, dans le but de créer un continuum, par la création d'un « réseau de parcours et corridors ». Les aménagements incluent de nombreux équipements pour encourager la fréquentation des espaces, tels que des kiosques de restauration, des terrasses, des aires de jeux et du mobilier urbain (*figures 2 et 3*). La mise en œuvre de la trame verte comprend enfin la création de jardins partagés au sein de certains parcs urbains et des opérations de promotion de l'événementiel.

Malgré la promotion de la fréquentation de ces espaces, la démarche n'implique guère les éventuels destinataires des aménagements, les « usagers »<sup>2</sup>. Il n'y a pas d'enquêtes quant aux pratiques effectives dans ces espaces, aux attentes par rapport à ceux-ci, et presque aucune participation publique. Le processus de production des espaces est mené dans un cercle restreint d'acteurs, entre les services de maîtrise d'œuvre de la direction municipale de l'environnement urbain (DMAU) et le cabinet de l'élu concerné. L'ouverture de la discussion aux usagers n'est faite que dans une phase avancée du processus et de manière informelle, non systématisée ni institutionnalisée.

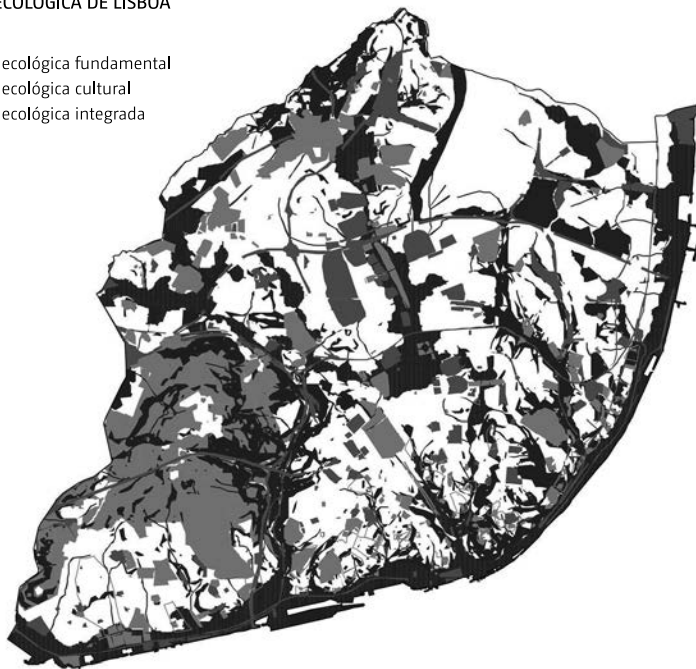
Or cette situation recèle un paradoxe apparent. D'abord, parce que l'avènement de l'espace public en tant que catégorie de l'action publique mène fréquemment à la création d'outils pour une connaissance plus fine des pratiques spatiales existantes et une auscultation des attentes des populations concernées, voire des démarches de coproduction des espaces. Et, ensuite, parce que ce même pouvoir exécutif municipal mène plusieurs initiatives pour une expansion de la démocratie participative à Lisbonne, y compris à l'occasion de la réalisation de certains aménagements d'espace public. Le but de cet article est de comprendre les logiques à l'origine de ce paradoxe apparent ; la présentation du cadre théorique qui suit permet de mieux poser les jalons de l'analyse.

---

**2** Le but de cet article n'est pas de faire une critique de la conceptualisation de l'usager dans les processus d'aménagement. Dans ce sens, cette notion problématique n'est pas, ici, problématisée. Elle est utilisée d'une manière générale pour décrire les individus, ou leurs représentants, qui pourraient être envisagés comme les destinataires ou des parties concernées par l'aménagement.

ESTRUTURA ECOLÓGICA DE LISBOA

- Estrutura ecológica fundamental
- Estrutura ecológica cultural
- Estrutura ecológica integrada



**Figure 1** : La trame verte de Lisbonne : trame écologique fondamentale, trame verte culturelle et trame verte intégrée. (source : DMAU – DEP, 2009)



**Figure 2** : L'Alameda Dom Afonso Henriques à Lisbonne : un kiosque (la terrasse est derrière), une aire de jeux pour enfants, une pelouse, des bancs et des tables dédiées aux jeux de cartes. (source : auteur, août 2012)



**Figure 3** : L'Alameda Dom Afonso Henriques à Lisbonne : un kiosque (les tables dédiées aux jeux de cartes sont derrière), une terrasse, une aire de jeux pour enfants, une pelouse et des bancs. (source : auteur, août 2012)

## — CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODES

Concept polysémique aux connotations descriptives et normatives (Kohn, 2008), l'espace public est devenu un thème central dans les politiques et dans la recherche urbaines des dernières décennies. Si les espaces publics – entendus en tant que la partie non bâtie du domaine public ouverte à une diversité d'usages et d'usagers (Merlin et Choay, 1988) – ont « toujours » existé, leur avènement en tant que catégorie de l'action publique est plus récent (Des-souroux, 2006). Concomitamment, l'espace public s'affirme aussi en tant que catégorie analytique (Fleury, 2007). L'abondante littérature sur le sujet tend à mettre les questions de l'usage au cœur des questionnements posés par la production des espaces publics.

En effet, l'intérêt porté aux espaces publics surgit de critiques des effets de l'urbanisme moderniste (Jane Jacobs (2010) en est une pionnière) et se nourrit, plus tard, de critiques des reconfigurations de la vie publique et de ses lieux (Bodnar, 2015) et de la démocratie participative ainsi que du droit à la ville (Mitchell, 2003). Les analyses de l'urbanisation capitaliste que ces deux mouvements entreprennent peuvent se regrouper en deux grandes familles de littérature sur le rapport entre production de l'espace public et usages. Une première, à visée prescriptive, vise à proposer des recommandations de

design et de gestion pour créer des espaces publics conviviaux, s'appuyant souvent sur des enquêtes à tendance ethnographique (Vernez Moudon, 2003). Héritière des critiques du modernisme, elle épouse une conception éminemment technique du problème, mais a cependant évolué pour intégrer des méthodes d'implication des usagers au moment de la conception des aménagements (Project for Public Spaces, 2000). La deuxième, au lieu de rechercher des solutions face à un quelconque « dysfonctionnement » des usages dans les espaces, se consacre à une critique des logiques répressives des processus de production de l'espace (Koch et Latham, 2012).

La question de « comment arrive-t-on aux solutions d'aménagement dénoncées par leur critique ? » est cependant moins souvent posée. Une telle approche constructiviste des problèmes et solutions d'aménagement permettrait de comprendre précisément comment des conceptions normatives de l'espace public émergent au sein de chaque processus. Ainsi, les visions éminemment technicistes du problème pourraient s'enrichir d'une compréhension de la place de la technique dans le processus (Smithsimon, 2008), et les approches critiques d'une lecture plus fine des liaisons entre tendances structurelles du monde capitaliste et des microgéographies des espaces publics (Dessouroux, 2006). Cela pourrait ouvrir des perspectives pratiques intéressantes pour ces critiques.

Cette approche constructiviste prend la définition des « *problèmes pernicieux* » (*wicked problems*, en anglais) de l'aménagement (Rittel et Webber, 1973) comme point de départ. Ce type de problème (un « *désaccord entre l'état des choses tel qu'il est et leur état tel qu'il devrait être* », p. 165) est essentiellement défini par et dépendant de jugements politiques trop insaisissables pour être résolu, tout au long d'un processus argumentatif entre plusieurs acteurs ; ainsi, chaque problème est unique par essence. Or la construction du problème est concomitante, voire identique, de l'idée que l'on se fait de sa résolution, « *puisque toute précision du problème est une précision de la direction dans laquelle le traitement est considéré* » (p. 161) ; les liens de causalité autour du problème sont aussi construits à ce moment. Idt (2008, p. 193) affirme aussi l'unicité des projets urbains, dont la stabilisation du problème et du programme serait simultanée et dépendante de la stabilisation du jeu d'acteurs. Le travail de Rittel et Webber suggère que c'est en restituant comment s'est construit et résolu le problème qu'on comprendra pourquoi ne pas prendre en compte l'utilisateur dans la démarche lisboète de promotion des usages de sa trame verte est logique. Devant la stabilité des solutions adoptées pour l'ensemble des espaces de la trame verte, le travail d'Idt invite au questionnement des systèmes d'action en tant que potentielle source de cette stabilité. Cette dernière peut aussi, selon des analyses néo-institutionnalistes de la production de l'espace public (Calderon et Chelleri, 2013), être due à des

contraintes externes au système d'action et au processus de production, telles que des échelles supérieures de production urbaine (réglementation, procédures et discours sur la trajectoire des territoires). Le rôle d'autres instances décisionnelles et de planification sur les projets d'aménagement de la trame verte est donc à explorer.

Cet article se propose de décrypter ce paradoxe apparent en explorant la construction du problème d'aménagement, tout en soulignant le rôle joué par les différentes échelles de la production urbaine. Il s'appuie sur un corpus de 37 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs de la production de l'espace public de Lisbonne, de l'analyse d'un dossier de presse et de plusieurs documents concernant le processus et fournis par leurs auteurs. L'analyse commence par évaluer l'ampleur d'une éventuelle contrainte d'ordre supérieur sur la mise en œuvre de la trame verte. La section suivante restitue la construction du problème et sa résolution par les acteurs concernés. Elle est suivie d'une dernière section où le processus de production est présenté ainsi que la manière dont il interagit avec la construction du problème pour justifier l'absence des usagers de ce processus. Une conclusion reprend les arguments de l'article et en discute les limites.

## — LA CONTRAINTE ORGANISATIONNELLE : UNE FORTE AUTONOMIE DE LA PRODUCTION DES ESPACES VERTS AU SEIN DE LA MAIRIE

L'importance accordée aux espaces publics dans la politique urbaine municipale est d'une ampleur inouïe depuis 2007, mais la trame verte est plus ancienne, étant prévue depuis le Plan directeur municipal (PDM) de 1994 (Presidência do Conselho de Ministros, 1994). Au sein de ce dernier, un Plan vert mettait en avant le rôle que les espaces publics, et les espaces verts en particulier, pouvaient assurer dans l'organisation du territoire municipal et dans la sauvegarde de son équilibre écologique et de sa valeur patrimoniale. La trame verte y apparaît comme la recherche du *continuum naturale* possible dans le cadre de l'urbanisation préexistante, instituant le principe de la non-constructibilité de ses composantes. Si le plan reconnaissait le rôle de récréation des espaces verts, il ne dispensait aucune consigne particulière ; sa mission primordiale était claire, empêcher l'urbanisation et sa réduction des espaces non bâtis à l'état résiduel (Grupo Municipal do Bloco de Esquerda, 2007).

Telle qu'elle est intégrée dans les documents de planification, la trame verte est à l'origine une question de création d'espaces verts et de garantir le maintien de leur rôle écologique. Elle ne se soucie donc pas de l'avancement de la



démocratie participative ni est particulièrement liée au renforcement d'une échelle de proximité. Par conséquent, compte tenu que seul le PDM a une valeur légale, du point de vue de la contrainte formelle, les techniciens responsables de la mise en œuvre n'héritent que d'un ensemble de principes stratégiques sur le rôle de la trame et d'une carte de zonage avec la localisation des espaces. Il reste une forte marge de manœuvre pour la programmation et la conception des espaces, ainsi que pour la constitution des procédures pour son application.

La charte stratégique approuvée par la même équipe d'élus (Caraça et al., 2009) prône une révision profonde des modalités de gouvernance de la ville, incluant la mise en place de dispositifs participatifs plus robustes, même si aucune préconisation spécifique n'est faite par rapport à des projets d'urbanisme. Pourtant, la charte n'a pas de valeur légale et sa mise en œuvre reste contingente de la vie politique de la capitale. Cet article n'aborde pas les raisons des différences en termes de pratiques de participation selon les services municipaux. Il se limite à décrire l'autonomie du système d'action mis en place pour la mise en œuvre de la trame verte, ce qui lui permet de déterminer les modalités d'engagement des usagers qu'il souhaite.

Ainsi, à cette marge de manœuvre laissée par les documents de planification municipale s'ajoute l'autonomie politique et technique des services de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre d'espaces verts au sein de la mairie. Au cours de la période étudiée, un seul élu a eu la responsabilité des espaces publics et la répartition de compétences dans l'organigramme de la mairie attribue la quasi-totalité de celles concernant les espaces verts à la DMAU. La mise en œuvre de la trame verte est alors conçue et appliquée au sein d'une structure politique et technique stable, d'autant plus que le service de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre en question existe à peu près sous la même configuration depuis 1998. En ce sens, au-delà d'une coordination politique des différentes interventions municipales sur l'espace public réunissant élus et techniciens de l'environnement, de l'urbanisme et de la mobilité, les responsables politiques et techniques de la trame verte connaissent peu de contraintes extérieures lors de la définition des modalités de sa mise en œuvre.

## — L'ÉNONCIATION DU PROBLÈME TRAME VERTE ET SA RÉOLUTION

Dans le cadre du Plan vert, le problème de la trame est posé à l'échelle du territoire municipal, l'objectif général étant d'assurer l'existence de la trame elle-même. Or sa mise en œuvre se fait en plusieurs interventions séparées, pour lesquelles les consignes du plan se révèlent insuffisantes.

D'après l'enquête auprès des acteurs des processus, la problématisation des espaces publics et verts s'appuie sur deux constats majeurs : celui d'un espace public quantitativement insuffisant et en mauvais état, et celui d'espaces publics peu utilisés. La question de l'espace insuffisant ou en mauvais état rejoint d'abord la critique d'une ville aménagée pour la voiture, ce qui avait généré un territoire morcelé à l'échelle de la ville et des espaces peu adaptés aux piétons. Ensuite, les acteurs mentionnent l'abandon ou le mauvais état de conservation de ces espaces. Et, enfin, un manque quantitatif d'espaces publics et leur distribution déséquilibrée sur le territoire sont diagnostiqués. Pour les espaces publics peu utilisés, deux explications sont avancées. Une première en attribue la cause au caractère peu accueillant des espaces, soit à cause de leur mauvais état, soit à cause de la présence d'usages incivils, dissuasifs pour le public en général. La deuxième suggère un manque d'habitude de la part des Lisboètes, aussi en termes de diversité des pratiques dans lesquelles ils s'engagent.

Dans cette formulation du problème, la prise en compte des usagers n'est pas envisagée. Le problème de l'espace public ne découle pas d'une faible adéquation des aménagements aux attentes ou pratiques des Lisboètes, ce qui pourrait justifier des démarches d'enquête ethnographique ou participatives. La procédure n'est ainsi pas remise en question. La résolution des problèmes a été construite exclusivement sur les champs de l'aménagement et de l'animation, pour pallier le manque d'espaces et leur médiocre qualité, et aussi le manque d'habitudes.

La solution prônée par la mairie cherche à atteindre ce qu'un technicien (entretien du 11/01/2013) appelle la continuité entre les espaces et leur « visitabilité », c'est-à-dire leur attractivité pour les visiteurs. La continuité, matérialisée dans le réseau de parcours en modes doux entre les espaces verts de la ville, répond au dessein écologique du plan et constitue une manière de combattre la ville morcelée. La création de ces parcours consiste aussi fréquemment en une opportunité pour modifier la proportion des espaces voués aux piétons et les chaussées, au détriment de ces dernières (technicien, entretien du 11/01/2013). Arme contre la prégnance de la voiture, créatrice de liaisons et d'espaces favorables aux piétons, cette continuité doit aussi, en augmentant les flux des piétons, désormais conscients que les parcours relient plusieurs espaces verts, promouvoir et mieux distribuer la fréquentation des espaces (membre du cabinet de l'élue, entretien du 13/09/2013).

La « visitabilité » est intuitivement liée, selon les services de la DMAU, au « nombre d'heures que chaque citoyen passe dans l'espace public » (technicien, entretien du 11/01/2013). Les outils mis en place visent à rechercher ainsi des conditions pour prolonger le temps passé dans les espaces. Pour y parvenir, les concepteurs essaient d'aménager, dans un espace restreint, des sous-es-

paces aux vocations distinctes, pour répondre à diverses attentes (technicien, entretien du 11/01/2013). Lorsque l'exigüité l'empêche, la priorité devient d'assurer « *le secteur actif [des individus en âge actif] plus qu'une heure dans le parc, deuxièmement, un mec avec un intérêt privé dans le parc* » (technicien, entretien du 11/01/2013). C'est ainsi que la solution imaginée autour des kiosques, des terrasses et, parfois, des aires de jeux, émerge. Le kiosque et la terrasse sont perçus comme capables d'attirer plusieurs catégories de population et cette capacité se renforce dans un « *rapport triangulaire* » (technicien, entretien du 11/01/2013) lorsqu'une aire de jeux est présente, permettant des séjours plus longs aux « actifs », accompagnés de leurs enfants.

Les kiosques et autres équipements rendent ainsi les espaces plus attractifs, mais n'occupent pas leur totalité. L'aire de concession des kiosques est démarquée et n'occupe qu'une partie de l'espace. Leurs contrats de concession stipulent d'ailleurs leur rôle en tant qu'équipement de service au public et pas seulement pour leur clientèle ; par exemple, l'usage des toilettes qui équipent tous les kiosques n'est pas conditionné à la consommation. Le rôle de leviers des équipements pour les usages se traduit enfin dans leur répartition dans l'espace. Ils se trouvent normalement en bordure des espaces publics, dans le but de générer un mouvement centripète qui encouragerait l'usage des espaces centraux, souvent occupés par des pelouses sans usage prescrit, des « *espaces multi-usages* » (technicien, entretien du 19/09/2013).

La deuxième priorité, celle d'attirer des intérêts privés dans le parc, est réalisée par la concession des kiosques à des entrepreneurs privés. Ce choix assure une garantie contre la dégradation des espaces ; la mairie espère que le concessionnaire joue un rôle de gardien, dans la mesure où un espace entretenu et « bien utilisé » est une condition pour sa réussite économique. Ainsi, la modalité d'exploration des kiosques doit pallier les difficultés dans l'entretien des espaces et minorer les « usages incivils » mentionnés plus haut. Le recours à la concession doit aussi permettre de disposer d'interlocuteurs privilégiés pour l'investissement municipal dans l'événementiel dans l'espace public. Ce dernier, pensé explicitement en tant qu'outil de mise en œuvre de la trame verte, vise à augmenter la visibilité des espaces et créer de nouvelles habitudes chez les Lisboètes, en les encourageant à fréquenter davantage les espaces et à s'impliquer dans des activités auxquelles ils ne seraient pas habitués (membre du cabinet de l'élu, entretien du 08/01/2013). Le cabinet de l'élu travaille auprès des concessionnaires pour qu'ils développent leur propre programmation (DJs, concerts, ateliers...) et pour l'adapter graduellement, en fonction d'éventuels conflits d'usage ou de demandes non satisfaites.

## — LE PROCESSUS DE PRODUCTION DES ESPACES VERTS ET LA JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DES USAGERS

La problématisation que nous venons de voir, si elle n'intègre pas la prise en compte des usagers, ne l'exclut pas explicitement non plus. Rien n'empêcherait que cette prise en compte soit une source d'information, de légitimation ou de promotion de l'usage futur des espaces. Toutefois, le processus de production est mené presque exclusivement au sein d'un groupe restreint composé par le cabinet de l'élu à l'environnement et les services de la DMAU, la Division de planification et projet (DPP). C'est le cabinet de l'élu qui prend la décision d'aménager un espace et c'est à la DPP de développer avant-projet et projet d'exécution, et d'accompagner le chantier. Ce processus est assez fermé à l'extérieur. L'ouverture est plus grande au sein de la mairie, au travers de réunions de coordination politique et technique et des demandes d'avis que la DPP fait aux services concernés par ses propositions. La participation des usagers n'intervient qu'une fois l'avant-projet achevé, et de manière informelle, avec des déplacements de techniciens sur le terrain pour confronter des passants à leurs intentions de projet. Des usagers, les techniciens attendent surtout des avis sur les modalités d'agencement des éléments programmatiques déterminés préalablement, même si une forte opposition aux intentions municipales peut mener à un changement du programme (Valente Pereira, 2012 chapitre 4). Ils ne sont pas appelés à une co-construction du programme. Par ailleurs, un document interne à la DPP (DEP – DMAU, 2009) matérialise bien le rôle qu'elle trouve approprié pour les usagers, en préconisant la création d'un SIG avec toutes les propositions programmatiques de la mairie en termes d'espace public et un diagnostic de l'état de conservation de chaque espace. Accessible au public, les citoyens y auraient un moyen de vérifier l'action de la mairie (est-ce qu'elle suit ses propres décisions ?) et de communiquer d'éventuels dysfonctionnements repérés dans les espaces publics. Tout Lisboète pourrait ainsi être évaluateur et donneur d'informations, participant à la gestion de la ville, mais il n'aurait pas de droit à la parole quant aux programmes d'espace public.

Cette exclusion des usagers de la construction programmatique découle de sa priorisation vis-à-vis de la conception par la DPP, qui épouse une philosophie fonctionnaliste des aménagements :

*« Le projet est la splendeur de l'ordre [...] quand les fonctions sont toutes assurées, il y a implicitement du beau, même si parfois on n'aime pas vraiment le projet d'un point de vue formel... » (technicien, entretien du 19/09/2013).*

En outre, la programmation est considérée comme une affaire technique, dans laquelle la question des attentes et de la demande de la population n'est pas prioritaire. Le programme dépend, d'abord, d'une typologie d'espaces verts : chaque type a un même programme de base, qui peut par la suite être modifié en fonction des spécificités du site. Les programmes déterminent, parfois, des détails importants de la solution de conception (DEP – DMAU, 2009). Cette approche est aussi censée promouvoir l'équité à l'échelle de la ville – ce répertoire restreint de programmes et la philosophie de conception stable présentée avant doivent faire en sorte que les Lisboètes ressentent une même offre par type d'espace dans toute la ville (technicien, entretien du 08/07/2014). Par ailleurs, les techniciens de la DPP se méfient de l'adéquation de méthodes de co-production de programmes et des projets avec les usagers au contexte lisboète. Ces approches, qu'ils appellent de la « page blanche », ne seraient appropriées que dans des contextes socialement homogènes et dans des espaces dont la logique d'intervention serait celle d'une extension de pratiques de l'espace domestique (technicien, entretien du 19/09/2013). Or, comme nous l'avons vu, la conception que la DPP se fait de la vocation des espaces de la trame verte ne correspond pas à ces dynamiques d'un espace communautaire (Deutsche, 1996). Cette vision d'un espace public comme n'appartenant prioritairement à aucun groupe, pas même en fonction de la proximité de leur résidence, est rendue davantage explicite dans les propos contre les marques de la présence et des pratiques des particuliers : « *quand vous avez trop de traces d'un particulier ou d'un autre, l'espace est approprié, vous vous y sentez mal [...], la capacité de charge psychologique est [...] proportionnelle aux objets non différenciés* » (technicien, entretien 19/09/2013). La DPP s'engage ainsi à une maîtrise des objets éventuellement apportés par des particuliers exploitant des concessions sur les espaces verts de la ville. Par exemple, les terrasses des kiosques ont un même mobilier et ne peuvent afficher de la publicité, et des structures d'appui à l'activité des agriculteurs des jardins partagés sont mises en place par la division ; tout autre objet est enlevé par des actions de contrôle.

## — CONCLUSION

La référence aux « problèmes pernicioeux » (Rittel et Webber, 1973) de l'aménagement suggère que si les usagers ne sont pas pris en compte, c'est parce qu'ils ne font pas partie du problème. La restitution de la problématisation des espaces de la trame verte a confirmé une vision de la question qui privilégie les aspects substantifs de la prise en compte des usages, notamment l'installation d'équipements favorisant des séjours prolongés, et le combat contre les

effets d'une présence de la voiture jugée trop forte. Par ailleurs, la production des espaces verts se déroule dans un système d'action où il n'y a pas d'injonctions réglementaires à l'intégration des usagers dans les processus ; l'autonomie vis-à-vis d'autres secteurs de la mairie permet que cette démarche soit menée sans perturbations. En outre, cette vision du problème où la typologie s'impose au contexte, et donc comme une question technique, justifie que le jeu d'acteurs ne soit pas ouvert à chaque aménagement, comme Ildt (2008) suggérait. L'enquête ne s'est pas menée à cette échelle, mais des pistes ont été trouvées par rapport à des situations où l'opposition publique aux projets permet de faire réorienter les procédures habituelles des acteurs ; une analyse de ces instances pourrait éclairer les conditions de formation de cette opposition et la réponse donnée par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre. Toutefois, l'engagement des usagers est aussi potentiellement contraire à la vision que la DPP se fait d'un bon espace public. Celle-ci est marquée par une homogénéité des réponses à l'échelle de la ville et par un refus des signes extérieurs de la présence habituelle de certains groupes d'usagers qui pourraient heurter le dessein de l'ouverture des espaces à un public théoriquement universel. Cette approche par la construction des problèmes d'aménagement met les procédures et les discours de ses acteurs au cœur de l'analyse de la production de l'espace public. En restituant dans un ensemble cohérent ces deux dimensions, elle éclaire un niveau méso d'explication qui permet d'éviter de mobiliser les notions essentialistes et normatives d'espace public en tant que catégories analytiques. Par là, elle fournit des données potentiellement intéressantes pour ceux qui s'investissent dans une vision progressiste de la production de l'espace public. En reprenant les deux grandes familles de la littérature mentionnées dans le cadre théorique (celle de l'*urban design* et celle de la théorie urbaine critique), une approche constructiviste comme celle-ci devrait permettre d'affiner les mécanismes de causalité mobilisés et, surtout, d'inciter des stratégies d'action plus savantes face aux aléas des contextes locaux de la production de l'espace public.

## — BIBLIOGRAPHIE

Betin, C. (2001). La construction de l'espace public. Le cas de Lyon. *Géocarrefour*, 76(1), 47–54.

Bodnar, J. (2015). Reclaiming public space. *Urban Studies*, 52(12), 2090–2104.

Calderon, C. et Chelleri, L. (2013). Social Processes in the Production of Public Spaces: Structuring Forces and Actors in the Renewal of a Deprived Neighbourhood in Barcelona. *Journal of Urban Design*, 18(3), 409–428.

Câmara Municipal de Lisboa. (2011). *Revisão do PDM. Relatório da Proposta de Plano*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.

Caraça, J., Pinho, A., Mateus, A., Graça Dias, M., Luz Afonso, S., Farias, T. et Seixas, J. (2009). *Carta estratégica de Lisboa 2010-2024. Um compromisso para o futuro da cidade. Proposta. Documento-Síntese*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.

DEP - DMAU. (2009). *Enquadramento estratégico para o espaço público de Lisboa*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.

Dessouroux, C. (2006). *La production des espaces publics dans la ville contemporaine. Enjeux, acteurs et logiques de gestion et d'aménagement dans trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale*. Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, Belgique.

Deutsche, R. (1996). *Evictions : Art and Spatial Politics*. Cambridge, MA: The MIT Press.

Fleury, A. (2007). *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences: de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*. Thèse de doctorat, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France.

Grupo Municipal do Bloco de Esquerda. *Estrutura ecológica municipal. Plano Verde para Lisboa, Proposta 01/AM/ 2006 (2007)*.

Idt, J. (2008). La construction des problèmes politiques de l'action publique à partir de questions techniques: analyse de projets d'aménagement urbain à Paris. *Politique et Sociétés*, 27(2), 191–218.

Jacobs, J. (2010). The Death and Life of Great American Cities. In A. M. Orum et Z. P. Neal (ed.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 18–31). Londres: Routledge.

Koch, R. et Latham, A. (2012). Rethinking urban public space: accounts from a junction in West London. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37(4), 515–529.

Kohn, M. (2008). Homo spectator. *Philosophy & Social Criticism*, 34(5), 467–486.

**Merlin, P. et Choay, F. (1988).** *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses Universitaires de France.

**Mitchell, D. (2003).** *Right to the City : Social Justice and the Fight for Public Space*. New York: The Guilford Press.

Presidência do Conselho de Ministros. Plano Director Municipal, Resolução do Conselho de Ministros n.º 94/94, publiée dans le Diário da República, I Série-B, n.º226 (1994).

**Project for Public Spaces. (2000).** *How to turn a place around. A handbook for creating successful public spaces*. New York: PPS, Inc.

**Rittel, H. W. J. et Webber, M. M. (1973).** Dilemmas in a General Theory of Planning. *Policy Sciences*, 4, 155–169.

**Smithsimon, G. (2008).** Dispersing the Crowd: Bonus Plazas and the Creation of Public Space. *Urban Affairs Review*, 43(3), 325–351.

**Valente Pereira, C. (2012).** *Processos produtivos e usos do mobiliário urbano. Desafios para a sustentabilidade do espaço público*. Thèse de doctorat, Universitat de Barcelona, Espagne.

**Vernez Moudon, A. (2003).** A Catholic Approach to Organizing what Urban Designers Should Know. In A. R. Cuthbert, *Designing Cities. Critical Readings in Urban Design* (pp.362-386). Oxford: Blackwell Publishing.